



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise



No de la résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES
ÉCOLE SAINT-BLAISE

RÉUNION ORDINAIRE MERCREDI 3 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la cent trente-neuvième réunion du conseil d'établissement tenue ce 3e jour du mois d'octobre à 18h30 à l'école St-Blaise.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Annie Bordeleau
Nicolas Gaucher
Guillaume Grignon-Lemieux
Sophie Meunier
Pascale Blanchette
Emmanuelle Coache
Josée Marsan
Sophie Poirier
Jade Briand
Annie Boulerice
Chantal Boutet

ÉTAIENT ABSENTS

Marie-Josée Houle

PUBLIC

Annie Boivert
Martin Rouillard

01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À

L'ouverture de l'assemblée est proposée par Pascale Blanchette à 18h38

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02. PAROLE AU PUBLIC

M. Rouillard demande si les ordres du jour et les procès-verbaux seront publiés sur le site de l'école. Ils le seront en cours d'année.

03. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

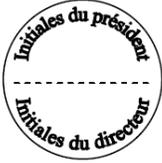
Il est proposé par Guillaume Grignon et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SB 18-19-001

SB 18-19-002



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise**



04. PRÉSENCE DU COMMISSAIRE D'ÉCOLE

Selon l'article 45, la commissaire scolaire peut venir, agir et répondre aux questions, mais elle n'a pas le droit de vote. Madame Nadine Arseneault est la commissaire représentant l'école St-Blaise.

La directrice / le directeur de l'école demande au conseil d'établissement sa position quant à la participation des commissaires aux séances pour l'année scolaire 2018-2019.

Il est proposé par Nicolas Gaucher et résolu:

QUE les commissaires soient autorisés à participer aux séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est suggéré d'envoyer un communiqué aux parents de l'école pour mentionner sa présence au C.E.

SB 18-19-003

05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 27 JUIN 2017

Le procès-verbal n'a pas été retracé.

06. ORGANISATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2018-2019

6.1 – ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

6.1.1 Procédure d'élection à la présidence

Présidence

ATTENDU QUE le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes vacants ;

ATTENDU les résultats du vote tenu ;

Il est proposé par Sophie Meunier et résolu:

QUE Guillaume Grignon soit élu président du conseil d'établissement de l'école St-Blaise pour une durée de 1 an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Vice-présidence

Il est proposé par Sophie Meunier et résolu :

SB 18-19-004



*Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise*



SB 18-19-005

QUE Nicolas Gaucher soit élu comme vice-président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 - SECRÉTAIRE

Il est proposé par Sophie Meunier et résolu:

QUE Pascale Blanchette agisse comme secrétaire du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

SB 18-19-006

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 – FONCTIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mme Boutet explique les fonctions et pouvoirs du CÉ. Un document est déposé. Une rencontre de l'OPP est prévue le 11 octobre en après-midi.

6.4 – BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Annuellement, le conseil d'établissement dispose d'un budget de 400\$ pour des frais de déplacements, de gardiennage et un repas de fin d'année. Le budget de fonctionnement est proposé par Sophie Meunier.

SB 18-19-007

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 – DÉNONCIATION D'INTÉRÊT ET TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

Documents déposés

6.6 – RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (adoption art.67)

Un document est déposé. Mme Boutet résume les points importants.

Il est proposé par Emmanuelle Coache et résolu:

QUE l'adoption des règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018- 2019 soit reportée à la prochaine rencontre.

SB 18-19-008

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 – REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ (art. 42-5^e)

Mme Boutet informe qu'il y a lieu de nommer des membres de la communauté au conseil d'établissement de l'école.

Il est proposé par Annie Boulerice et résolu :

QUE propose Julie Gagnon soit nommée comme représentante de la communauté au conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

SB 18-19-009

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise**



6.8 – CALENDRIER DES RÉUNIONS (art. 67)

Mme Boutet dépose une proposition de calendrier.

Il est proposé par Annie Bordeleau et résolu :

QUE le projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SB 18-19-010

6.9 REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Madame Meunier se propose d'être représentante au comité de parents. Nicolas Gaucher se propose comme substitut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SB 18-19-011

07. POUVOIRS RELATIFS AUX SERVICES ÉDUCATIFS

7.1 ORGANISATION SCOLAIRE (INFORMATION)

7.1.1 – Clientèle au 28 septembre 2018

Mme Boutet présente les résultats de la prise de présence officielle. Au 30 septembre 2018, 157 élèves fréquentent l'école St-Blaise.

7.2 ACTIVITÉS ET SORTIES CONNUES JUSQU'À PRÉSENT (approbation art.87)

Mme Boutet explique que deux mesures ministérielles sont disponibles : sorties culturelles (9,45\$/élèves) + école inspirante (30,27\$).

Une sortie à Ottawa avec les élèves de 5^e et 6^e année au coût de 100\$ est présentée. Une campagne de financement aura lieu en décembre avec une carte à gratter. 80% des parents des élèves concernés ont donné leur accord.

Il est proposé par Emmanuelle Coache et résolu :

QUE la sortie à Ottawa pour les élèves de 5^e et 6^e année et les frais chargés aux parents soient approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SB 18-19-012

7.3 SERVICES OFFERTS AUX ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 ET LES DIFFÉRENTES MESURES DE SOUTIEN (Information)

Un document est déposé par la direction. Les mesures sont expliquées aux membres du conseil.

7.4 NORMES ET MODALITÉS (Information)

Mme Boutet nous remet les normes et modalités de chaque enseignante.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise**



Mme Boutet nous explique qu'il n'y a plus de bulletin papier à moins que le parent ne le demande ; pour l'année scolaire 2017-2018, seulement trois parents en ont fait la demande. Les inscriptions se font en ligne également.

08. POUVOIRS RELATIFS AUX RESSOURCES MATÉRIELLES

8.1 ÉVALUATION IMMOBILIÈRE (Consultation)

Mme Boutet nous présente le bilan de l'évaluation immobilière et les trois projets immobiliers déposés.

09. POUVOIRS RELATIFS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES

9.1 CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Il est discuté de la somme maximum qui sera demandée aux parents pour les activités et les sorties. Mme Boutet présente également les différentes mesures disponibles cette année pour les sorties scolaires.

Il est proposé par Annie Bordeleau et résolu :

QUE les enseignants peuvent charger aux parents un montant maximum de 50\$ par élève pour les activités et sorties pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS :

Aucun

11. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DES ENSEIGNANTS :

Josée Marsan et Sophie Poirier présentent les activités faites depuis le début d'année : épiluchette de blé d'Inde, rentrée sur le thème AUTOUR du MONDE, la trotte, le cross-country.

12. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE

La responsable du service de garde, Mme Annie Boulerice nous informe que 60 élèves étaient présents lors de l'assemblée générale.

Mme Boulerice nous informe que lors des journées de classe régulière, 2 locaux sont utilisés à l'heure du dîner et les repas sont chauffés à l'avance.

13. CORRESPONDANCE REÇUE

Aucune

14. CORRESPONDANCE ENVOYÉE ET À VENIR

La première communication sera envoyée aux parents le 15 octobre.

SB 18-19-013



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise



15. AUTRES SUJETS D'INFORMATION

Aucun

16. VARIA

17. DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Mme Boutet rappelle la date de la prochaine assemblée telle qu'adoptée plus tôt au cours de la séance, soit le jeudi 8 novembre à 18h30.

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Pascale Blanchette et résolu:

QUE la séance soit levée à 20 :51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SB 18-19-014

Président

Directeur